



## Annulation devis signe - Pas de date de livraison

Par **AXT**, le **11/11/2016** à **21:00**

Bonsoir Mesdames et Messieurs,

J'ai signe un devis avec un artisan le 4 aout 2016. Le montant total des travaux est de 24,000 euros (cadres de fenetres et carrelage). J'ai donc verse un acompte de 30%, soit 8,000 euros, qui a ete encaisse le lendemain de la signature !

Me rendant compte que ceratines prestations (cadres fenetres) m'ont ete facture abisivement, J'ai contacte l'artisan le 13 aout 2016 (soit 9 jours apres signature) pour annuler le devis et trouver un accord amiable.

L'artisan accepte (verbalement) l'annulation et ne pouvant pas me rembourser les 8,000 euros d'acompte, qu'il a utilise pour absorber les frais d'un autre chantier, convient de me faire des travaux (carrelages) pour le montant de l'acompte. Je lui ai donc immediatement envoye un email le jour meme pour marquer l'accord (du genre: suite a notre conversation telephonique, je vous confirme ....). Aussi, mon frere est temoin de l'accord trouve avec l'artisan.

Je me'engage donc debut septembre aupres d'un deuxieme artisan pour faire les travaux des cadres de fenetres ... qu'il vient de terminer.

Il' ya 3 jours de cela, (donc 3 mois apres signature du premier devis), l'artisan initial retourne sa veste et veut m'attaquer en justice pour dommages et interets ... car en ce moment il n'a pas de chantier et n'a meme pas d'argent pour faire les travaux de carrelages sur lesquels l'arrangement portait.

Suis-je en mesure de faire valoir quoique ce soit en justice ?

Elements importants:

- Mon prenom sur le devis est errone.
- Adresse du chantier errone (code postal et ville errone)
- Pas de date de debut de travaux ni de livraison
- Nombre de fenetres factures est superieur aux nombre de fenetre existant dans la maison.

Merci beacoup de votre aide.

Cordialement  
AXT